

# PARLONS SOLVABILITÉ

*Bulletin trimestriel sur les questions de solvabilité qui touchent les assureurs IARD au Canada*



Pour la protection des consommateurs en cas d'insolvabilité d'une société d'assurance  
habitation, automobile ou commerciale

Numéro 28 - Janvier 2025



# Du bureau du président

## Attention au déficit de protection! – par Alister Campbell



J'ai passé vraiment beaucoup de temps en avion au quatrième trimestre... Si je regarde le bon côté des choses, toutefois, je dirais que j'en ai profité pour rattraper des retards de lecture et pour réfléchir un peu plus profondément aux questions complexes de politique publique contre lesquelles se débat actuellement notre industrie. Parmi mes lectures d'avion figuraient des publications récentes émanant du G7, de l'Association internationale des contrôleurs d'assurance et de la Swiss Re, portant toutes sur le « déficit de protection ».

Une idée importante est au cœur de toutes ces lectures : les déficits de protection ne concernent pas seulement les économies en développement. On constate aussi de gros déficits dans les économies les plus développées du globe. Certains de ces déficits ont des conséquences particulièrement néfastes pour les communautés marginalisées (comme en traitaient spécialement mes deux lectures provenant du secteur public), mais tous se concluent par des pertes non assurées considérables que devra assumer la collectivité (à titre de pertes directes pour les particuliers et les entreprises ou de passifs éventuels pour les gouvernements). La professeure Mary Kelly signe un excellent article résumant bien cette question à la page 10 du présent numéro.

J'ai toujours cru en l'idée directrice selon laquelle, en assurance, dans les économies capitalistes, l'institutionnalisation du risque est fondamentalement meilleure que la socialisation du risque. Je veux dire simplement que les mécanismes du secteur privé destinés à permettre le transfert du risque pour ceux qui y sont exposés sont toujours privilégiés par rapport aux fonds de « renflouement » accordés après le fait par le secteur public et aux pertes supportées plus généralement par les contribuables (y compris ceux qui ne sont que peu exposés ou pas directement exposés). Si les déficits sont si considérables à l'heure actuelle, pourquoi notre industrie ne réagit-elle pas mieux à la situation? OU existe-t-il des obstacles qu'il faut repousser pour permettre à notre industrie d'aider la société à mieux répartir le risque et à attribuer les coûts correctement à ceux qui l'encourent?

« **J'ai toujours cru en l'idée directrice selon laquelle, en assurance, dans les économies capitalistes, l'institutionnalisation du risque est fondamentalement meilleure que la socialisation du risque.** »

Je n'ai pas encore terminé ma propre réflexion sur cette question, mais j'ai pensé vous livrer ici quelques idées générales pour vos prochains moments de lecture!

1. Les organismes de réglementation portent une attention accrue au risque climatique actuellement, mais notre industrie possède déjà, en fait, une connaissance et une compréhension profondes de ce risque. Après tout, nous assurons des biens (de particuliers et d'entreprises) contre le risque lié au climat depuis des siècles. Bien entendu, les changements climatiques engendrent maintenant des catastrophes naturelles (notamment des phénomènes venteux et hydrologiques) qui dépassent les estimations historiques des modèles. À cause de cet environnement qui évolue rapidement, nous subissons des pertes plus importantes que jamais auparavant qui découlent de risques plus difficiles à modéliser (feux de forêt). Mais notre industrie possède des mécanismes éprouvés pour réduire ce risque. D'abord, nous

augmentons les prix de transfert du risque. Ensuite, nous pouvons accroître les franchises. Puis, nous pouvons ajouter des exclusions et/ou des sous-limites pour atténuer le risque. Enfin — et seulement si une combinaison des outils énumérés ci-dessus demeure inefficace et que le risque évolue irrémédiablement dans la mauvaise direction —, nous cessons tout simplement de couvrir le risque au renouvellement. De toute évidence, ces actions, prises individuellement ou collectivement, peuvent toutes contribuer directement à la création et à l'amplification des déficits de protection.

2. Au Canada, nous pouvons voir une version poussée du scénario ci-dessus lorsque nous étudions le transfert de risque dans l'optique du risque de séisme (ou « risque de tremblement de terre »). En Colombie-Britannique, les prix élevés de la protection ont fait en sorte qu'un nombre trop élevé de propriétaires de maison exposés au risque ont choisi de ne pas s'assurer du tout contre les séismes. Et ceux qui l'ont fait sont contraints d'accepter des franchises élevées (qui semblent toujours augmenter) et des exclusions importantes (notamment la couverture en cas de tsunami et de liquéfaction du sol). Il est fort probable que, lorsqu'un séisme de très grande envergure frappera la Colombie-Britannique, la proportion des pertes non assurées fera apparaître un énorme déficit. L'impact sur la réputation de notre industrie sera défavorable et le risque éventuel, encore plus grand pour nos gouvernements.

Au Québec, où l'éventualité d'un séisme important est également élevée, le risque est différent tout simplement parce que la combinaison des prix proposés actuellement et du faible risque perçu par les consommateurs a mené à des taux anémiques d'adhésion à l'assurance contre les séismes. Certes, les consommateurs seront couverts contre le risque d'incendie consécutif à un tremblement de terre, mais une portion beaucoup trop considérable du risque total demeure non assurée actuellement. D'énormes pertes éventuelles devront alors être « socialisées ».

Enfin, l'inaptitude du gouvernement fédéral à donner suite à son engagement à créer un mécanisme de filet de sécurité en cas de séisme implique que notre système de garantie des assurances pourrait être voué à l'échec lorsque se réaliseront des scénarios rares, mais certains. Il est inexcusable qu'un pays du G7 comme le Canada accuse un déficit de protection si énorme. La nécessité d'un leadership proactif pour remédier à la situation est évidente.

3. En plus de mon travail à la Société, j'ai l'honneur d'agir à titre de chercheur émérite de l'Institut CD Howe. Au début de décembre, l'Institut a publié ma mise à jour d'une étude comparative portant sur les primes d'assurance de dommages (comparaison du Canada avec les autres pays de l'OCDE), que j'avais d'abord produite en 2021. Les conclusions — basées sur des données de 2020-2022 — restent largement conformes à celles de l'étude initiale et font réfléchir. Les Canadiens paient une part beaucoup plus grande du PIB national pour l'assurance de biens et l'assurance automobile, mais le rendement des capitaux propres de l'industrie demeure moyen, au mieux. Le cas de l'assurance automobile est complexe et directement lié à l'intervention du gouvernement dans quatre provinces sur dix (deux sous administration gouvernementale et deux sous administration par le secteur privé). Pour l'assurance de biens, par contre, la situation est pancanadienne.

**« Les Canadiens, contrairement aux consommateurs des autres pays développés, paient le plein prix pour tous les risques extrêmes. »**

Que nous disent ces constatations sur l'assurance de biens? Que notre industrie utilise déjà vigoureusement le levier du prix pour réduire le risque. En tant que tel, cependant, cet outil d'atténuation du risque ne se révèle pas adéquat. Les prix déjà élevés de l'assurance de biens continuent donc à monter, et, cela, à un rythme plus rapide au Canada que dans le reste de l'OCDE. J'en conclus qu'étant donné que notre pays ne dispose pas de mécanismes de partenariat public-privé pour partager le risque de catastrophe naturelle, les Canadiens, contrairement aux consommateurs des autres pays développés, paient le plein prix pour tous les risques extrêmes. Résultat? Notre déficit de protection est plus élevé... et fort probablement en expansion.

4. La situation n'est pas désespérée. En fait, il existe une multitude de solutions. Des mécanismes de type public-privé ont été établis en Nouvelle-Zélande, en Californie, au Japon et en France pour faire face aux séismes. D'autres ont été établis en Espagne, au Royaume-Uni, aux États-Unis et en Allemagne pour les inondations. Il fait peu de doute que les solutions qui seront adoptées au Canada devront être spécifiquement canadiennes, mais nous pouvons nous inspirer de toutes les meilleures pratiques internationales. Il faut juste que les gouvernements partagent notre sentiment d'urgence. Et, même au Canada, nous pouvons examiner les mécanismes qui sont efficaces dans d'autres branches d'activité. Dans la branche automobile, par exemple, les mécanismes établis de longue date, comme la Facility Association, ou les fonds communs de partage de risques provinciaux montrent comment notre industrie a mis à profit ses capacités d'innovation pour permettre que les outils d'assurance du secteur privé aident à résoudre des problèmes compliqués de politique publique en matière d'accessibilité et d'abordabilité. Nous pouvons... et devons... faire de même pour l'ensemble des risques secondaires et extrêmes en assurance de biens. Dès maintenant.

Je passerai mieux les Fêtes, maintenant que j'ai exprimé ces préoccupations. Parlant des Fêtes, je veux souhaiter à tous les fidèles lecteurs et lectrices de *Parlons solvabilité* du bonheur et de la santé et des célébrations tenues dans la paix et la tranquillité avec votre famille et vos amis. À bientôt, dans la Nouvelle année!



Alister Campbell, président et chef de la direction de la SIMA.

## Les assureurs IARD survivent à tous les défis que mère Nature leur impose – par Grant Kelly et Zhe (Judy) Peng

Les membres de l'industrie des assurances IARD du Canada se souviendront longtemps de l'été 2024. Quatre tempêtes catastrophiques ont frappé le Canada en un seul mois, engendrant des pertes assurées totalisant plus de 8 G\$. Les dommages subis en juillet 2024 ont dépassé ceux enregistrés pour l'ANNÉE où les pertes catastrophiques avaient été les plus élevées de l'histoire de l'industrie; par conséquent, la SIMA craignait que les chiffres du prochain trimestre montrent une érosion du capital de base de certains membres de la Société. Heureusement, les résultats financiers du troisième trimestre (T3) indiquent que les assureurs IARD du pays ont survécu, grâce à leur bonne fortune et à leur saine gestion, à tout ce que mère Nature a fait subir au Canada — jusqu'à maintenant — en 2024. Ils ont déclaré des résultats trimestriels qui témoignent d'une rentabilité solide. Ces résultats étonnamment favorables sont attribuables à un élément crucial de la gestion de risques prudente de notre industrie canadienne : les très hauts niveaux de réassurance qu'elle s'est procurés pour les risques de catastrophes naturelles.

Sans surprise, les chiffres du T3 2024 sont nettement moins bons que ceux de la même période en 2023. Le résultat net du trimestre a affiché une baisse de 227 M\$, et le Ratio net des activités d'assurance (RNAA) s'est établi à 125,5 % pour l'assurance des biens des particuliers. Ce chiffre est pire que le ratio déjà mauvais de 111,5 % déclaré en 2023. Le RNAA calculé pour l'assurance des biens des entreprises est également passé de 89,6 % au T3 2023 à 102,1 % pour la même période en 2024.

Heureusement, le difficile troisième trimestre de 2024 a suivi six mois de vigoureuse rentabilité pour les assureurs IARD du Canada. De ce fait, dans l'ensemble, il semble que 2024 sera une bonne année pour l'industrie. S'établissant à, 13,4 %, le RCP global reste supérieur à la moyenne à long terme de 10,5 % de l'industrie, et le RNAA à ce jour a atteint 90,3 %, à peine plus que le ratio de 90,1 % calculé pour les trois premiers trimestres de 2023.

Pendant ce temps, le portefeuille de placements de l'industrie a tiré parti des baisses de taux d'intérêt de la Banque du Canada en 2024. Le RCI de l'industrie est passé de 2,5 % en 2023 à 5,4 % jusqu'ici en 2024. Il en a résulté une hausse de 137,9 % du résultat net des activités d'investissement. Cette remontée a également aidé les assureurs à résister aux tempêtes de l'été sans trop d'effets négatifs sur le capital.

Ainsi que la SIMA l'a souligné précédemment, les quatre dernières années constituent la période la plus rentable (ajustée pour tenir compte de l'inflation) depuis 1975. Malgré les pertes catastrophiques gigantesques subies en 2024 au Canada, la rentabilité des assureurs canadiens s'est maintenue. C'est une bonne nouvelle pour toutes les parties prenantes qui ont à cœur la santé et la stabilité du système d'assurance IARD.

### T3 2024 – Résumé des résultats financiers

Tous les chiffres sont établis au 25 novembre 2024 et proviennent de MSA.

Les valeurs ne prennent pas en compte les assureurs hypothécaires\*.

En millions de dollars, sauf indication contraire.

	Cumul 2024	Cumul 2023	Variation en pourcentage
Total des produits des activités d'assurance	68 965	63 983	9,3 %
Charges afférentes aux activités d'assurance	-62 060	-53 565	15,9 %
Charges nettes afférentes aux contrats de réassurance détenus	-1 128	-4 106	-72,5 %
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE	6 776	6 312	7,4 %
Rendement du capital investi	6 140	2 649	131,8 %
Produits financiers nets/Charges financières nettes	-3 135	-1 386	126,2 %
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	3 005	1 263	137,9 %
Frais généraux et frais d'exploitation	1 091	691	57,8 %
Autres produits et charges	6 604	4 818	37,1 %
RÉSULTAT NET	7 666	4 555	68,3 %
TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL			

### Quelques indicateurs et ratios de solvabilité

	Cumul 2024	Cumul 2023
Ratio net des activités d'assurance	90,3 %	90,1 %
Rendement du capital investi (RCI)*	5,4 %	2,5 %
Rendement des capitaux propres (RCP)*	13,4 %	10,4 %
TCM (Capital disponible/Capital requis)	242,2 %	242,6 %
TSAS ( <i>applicable aux succursales</i> ) (Actif net disponible/Capital requis)	319,7 %	309,5 %

\* Les valeurs ne prennent pas en compte deux assureurs hypothécaires (c.-à-d. Société d'assurance hypothécaire Canada Guaranty et Sagen Mortgage Insurance Company Canada). En millions de dollars canadiens, sauf indication contraire.

Grant Kelly, économiste principal, vice-président, Analyse financière et affaires réglementaires à la SIMA

Zhe (Judy) Peng, associée de recherche, SIMA

## Comprendre la méthode de calcul et de répartition des cotisations de la SIMA – par Grant Kelly

L'outil financier le plus important de la SIMA est le pouvoir de percevoir une cotisation générale annuelle qui lui est accordé en vertu de notre Règlement intérieur et est intégré à notre Plan de fonctionnement. Cette cotisation peut représenter jusqu'à 1,5 % des primes directes souscrites de chaque assureur membre et peut être perçue pendant aussi longtemps qu'il le faut pour assurer le financement de nos obligations en cas de difficulté financière d'un assureur membre. Pour 2025, la SIMA estime que la Société pourrait percevoir jusqu'à 1,31 G\$<sup>1</sup>.

On nous demande souvent d'expliquer la méthode utilisée pour répartir la somme perçue entre nos membres (qui sont actuellement 164). Cet article vise à expliquer la méthode prescrite.

### Étape 1 : Calculer la « meilleure estimation » des exigences de fonds en cas de faillite

Les cotisations exigées de la part des membres par la SIMA pour protéger les titulaires de police dans le cas où un assureur membre se trouve en difficulté financière reflètent à la fois le déficit prévu de l'assureur insolvable attribuable à une catastrophe et toutes les demandes d'indemnité non réglées déjà portées au débit dans les livres comptables de cet assureur. La SIMA cherchera toujours à réduire le montant de la cotisation exigée en recourant d'abord à tous les fonds disponibles de l'assureur en faillite. Toutefois, lorsqu'un assureur est mis en liquidation — qu'il s'agisse d'un assureur insolvable ou d'une filiale solvable d'une société mère étrangère en difficulté — les biens du failli sont normalement gelés par le tribunal jusqu'à ce que le liquidateur ait eu l'occasion d'examiner toutes les demandes d'indemnité à faire valoir auprès de cet assureur.

Le processus utilisé pour calculer la meilleure estimation de la SIMA fonctionne de la manière suivante :

- a) le liquidateur désigné par le tribunal fournit au conseil d'administration de la SIMA une analyse détaillée des finances de la société mise en liquidation, afin qu'il puisse déterminer le passif total, et les estimations des actifs disponibles. Quel que soit le temps disponible, le conseil de la SIMA aura recours à un cabinet d'actuariat indépendant pour l'aider à mener son examen;
- b) si possible, dans les limites de l'obligation de la SIMA de maintenir la confidentialité de l'information échangée par les organismes de réglementation avec la SIMA, ces estimations seront examinées et recommandées par le Comité consultatif actuariel de la SIMA;
- c) les recommandations du cabinet indépendant et/ou du Comité consultatif actuariel de la SIMA seront étudiées par le Comité de liaison préinsolvabilité avec les organismes de réglementation (CLPOR) de la SIMA — un comité du conseil de la SIMA regroupant exclusivement nos administrateurs non-assureurs;

<sup>1</sup> Le pouvoir de la SIMA de percevoir une cotisation générale auprès des assureurs membres est décrit à la Partie VII, « Cotisations exigées des membres » (page 7), du Plan de fonctionnement de la Société : <https://www.pacicc.ca/wp-content/uploads/2022-PLAN-DE-FONCTIONNEMENT-REFONDU.pdf>

- d) toute recommandation du CLPOR concernant la détermination de la meilleure estimation sera étudiée et acceptée par le conseil de la SIMA — à la majorité simple — dans le cadre d'une réunion du conseil dûment constituée, moyennant préavis approprié à tous les territoires participants.

Il importe de noter que, conformément aux pratiques actuarielles exemplaires, la « meilleure estimation » comporte une probabilité de 50 % d'être élevée ou faible. Il est donc possible que la SIMA doive prélever d'autres cotisations plus tard si des fonds additionnels sont nécessaires.

### **Cas particulier de l'assurance automobile facultative en Colombie-Britannique**

Le paragraphe 14 (3) du Plan de fonctionnement de la SIMA s'applique si l'assureur membre en faillite proposait de l'assurance automobile facultative en Colombie-Britannique (C.-B.). Dans ce cas, la part de la meilleure estimation qui se rapporte aux polices d'assurance automobile de C.-B. est déterminée séparément, et les frais sont répartis uniquement entre les assureurs membres offrant de l'assurance automobile en C.-B.

### **Étape 2 : Répartir la meilleure estimation entre les territoires participants**

Les cotisations générales de la SIMA sont prélevées en fonction de la part de marché dans les branches d'assurance couvertes auprès des assureurs qui sont demeurés solvables dans les mêmes marchés que l'assureur en faillite. Par exemple, si l'assureur insolvable ne proposait de l'assurance qu'en C.-B., la SIMA exigerait une cotisation seulement auprès des assureurs demeurés solvables qui offrent de l'assurance en Colombie-Britannique. Si l'assureur insolvable vendait également de l'assurance en Alberta, la SIMA prélèverait une cotisation auprès des assureurs de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, en fonction de leur part relative des primes dans chaque marché.

Par exemple, supposons que la meilleure estimation déterminée par le conseil s'établissait à 100 M\$ et que l'assureur membre en faillite proposait de l'assurance dans les marchés suivants :

- **Ontario** – 20 % de son volume d'affaires (20 M\$ de cotisation estimative)
- **Alberta** – 30 % de son volume d'affaires (30 M\$ de cotisation estimative)
- **Assurance autre qu'automobile en C.-B.** – 45 % de son volume d'affaires (45 M\$ de cotisation estimative)
- **Assurance automobile en C.-B.** – 5 % de son volume d'affaires (5 M\$ de cotisation estimative)

### **Étape 3 : Répartir la cotisation entre les assureurs membres de la SIMA**

#### **a) Calculer les parts de marché rajustées**

La SIMA tient une liste de tous les assureurs mentionnant leurs primes directes souscrites par province. Elle calculera les parts de marché rajustées de chaque assureur membre, par province, après avoir retiré l'assureur en faillite du total des marchés provinciaux.

#### **b) Répartir la cotisation entre chaque membre**

Supposons qu'un assureur membre de la SIMA (n'importe lequel sauf l'assureur en faillite) a déclaré une part de marché rajustée de 10 % en Ontario, 10 % en Alberta, 10 % en C.-B. pour de l'assurance autre qu'automobile et 1 % en C.-B. pour de l'assurance automobile facultative. La cotisation imposée à cet assureur membre serait déterminée de la manière suivante :



Ontario : 20 M\$ x 10 % +	= 2 M\$
Alberta : 30 M\$ x 10 % +	= 3 M\$
C.-B. (autre qu'automobile) : 45 M\$ x 10 % +	= 4,5 M\$
C.-B. (automobile) : 5 M\$ x 1 %	= 0,05 M\$
<b>Cotisation générale totale de la SIMA</b>	<b>= 9,55 M\$</b>

Une fois la facture établie, on s'attend à ce que les assureurs membres la règlent dans les 60 jours. En attendant que ces cotisations soient perçues, la SIMA déploie sa capacité de financement à court terme pour commencer à protéger les titulaires de police. La Société détient actuellement environ 63 M\$ dans son Fonds d'indemnisation. Le Fonds se compose d'obligations liquides qui permettront à la SIMA d'avoir accès à des fonds dans les 48 heures. La SIMA détient aussi une ligne de crédit renouvelable de 250 M\$ — obtenue d'un consortium constitué des six grandes banques canadiennes — à laquelle elle peut également avoir accès dans les 48 heures.



# Nouveaux enjeux

## Comblent les lacunes de l'assurance contre les risques de catastrophes pour le Canada – par Professeure Mary Kelly



Les changements climatiques affectent la fréquence et la gravité des catastrophes naturelles. Celles-ci atteignent des niveaux sans précédent, et la résilience des marchés de l'assurance privée est de plus en plus sous pression. Au Canada, les pertes catastrophiques à ce jour pour l'année 2024 ont déjà dépassé 8,4 G\$ et battu le record précédent de 2016 largement attribuable aux feux de forêt de Horse River qui s'était établi à 5,064 G\$, soit 6,366 G\$ en dollars de 2024. Les pertes enregistrées en 2024 montrent bien qu'aucune partie du pays n'est à l'abri des grandes catastrophes induites par le climat; elles sont attribuables entre autres aux inondations en Ontario et au Québec causées par l'ouragan Debbie (2,75 G\$), aux tempêtes de grêle à Calgary (2,93 G\$) et aux feux de forêt de Jasper (plus de 1 G\$).

Au cours de la dernière décennie, au Canada, les pertes catastrophiques assurées ont augmenté à un taux annuel de près de 9 %. La durabilité d'un marché d'assurance dépend de l'équilibrage entre le produit des primes et les charges relatives aux sinistres et à l'exploitation, un défi exacerbé par l'intensification des risques climatiques. On peut penser qu'un taux de croissance annuelle de 9 % représente un rythme insoutenable. Cela n'est pas uniquement un problème canadien. Une [étude de la SIMA de 2023](#) (en anglais) souligne qu'en dépit du fait que les risques d'insolvabilité historiques comme une mauvaise sélection des risques et des provisions pour sinistres à payer insuffisantes demeurent importants, les pertes induites par les changements climatiques représentent un risque d'insolvabilité qui évolue rapidement à la grandeur du globe. Les sinistres catastrophiques peuvent mener à des faillites en série (de nombreux assureurs qui tombent l'un après l'autre rapidement) et menacer la résilience des marchés de l'assurance privée.

« **Les pertes enregistrées en 2024 montrent bien qu'aucune partie du pays n'est à l'abri des grandes catastrophes induites par le climat; elles sont attribuables entre autres aux inondations en Ontario et au Québec causées par l'ouragan Debbie (2,75 G\$), aux tempêtes de grêle à Calgary (2,93 G\$) et aux feux de forêt de Jasper (plus de 1 G\$).** »

La capacité de la SIMA de gérer des faillites en série n'est pas illimitée. Le travail de [modélisation de la SIMA](#) (en anglais) révèle que le marché des assurances IARD peut générer des cotisations annuelles de 1,3 G\$, mais que la perception de cotisations plus importantes mettrait à rude épreuve la résilience du marché canadien de l'assurance. Dans le cas de faillites exigeant des fonds de plus de 3 G\$, la seule activation du mécanisme de perception des cotisations de la SIMA aurait pour effet de créer des risques systémiques pour l'ensemble de ses membres assureurs. Ces contraintes font ressortir la fragilité à laquelle on s'expose en se reposant uniquement sur les systèmes existants et mettent en évidence le besoin urgent de réformes systémiques, notamment l'établissement de plans d'urgence robustes et la participation accrue des gouvernements, pour assurer la stabilité et la résilience du marché.

La participation gouvernementale aux programmes d'assurance contre les risques de catastrophes (ou « programmes d'assurance catastrophes ») est cruciale. Les mécanismes de filets de sécurité

illimités, au titre desquels un gouvernement assume toutes les pertes au-delà d'un seuil défini, procurent une stabilité maximale en répartissant les coûts entre les contribuables et dans le temps, et réduisent au minimum la nécessité d'interventions non planifiées et potentiellement coûteuses. Les gouvernements peuvent aussi prendre en charge les tranches supérieures de sinistres, plafonnant les paiements et transférant les risques résiduels aux assureurs privés ou aux titulaires de polices. Si les gouvernements assument la tranche initiale des sinistres, la résilience est augmentée, mais le risque extrême pèse sur l'industrie de l'assurance privée. Les ententes de coassurance — en vertu desquelles les pertes sont partagées au-dessus d'un seuil de conservation du risque — réduisent le fardeau financier imposé aux assureurs, mais n'atténuent pas entièrement les risques extrêmes.

La mutualisation des risques de catastrophes (les pools d'assurance contre les catastrophes) qui répartit les risques entre tous les titulaires de contrat ou seulement entre ceux qui sont potentiellement les plus exposés est une solution susceptible de stabiliser les marchés et d'encourager la participation du secteur privé. Ces pools visent à améliorer la disponibilité des couvertures et, selon l'intervalle de récurrence du risque assuré, pourraient ne pas exiger l'intervention de l'État.

Lorsqu'ils sont soutenus par des mécanismes de réassurance ou des garanties gouvernementales, ils deviennent plus efficaces, et diminuent les risques extrêmes tout en améliorant la résilience du marché privé. Il importe de noter que ces pools doivent compléter les moyens des assureurs privés et non leur faire concurrence.



« **L'assurance facilite le redressement financier après les catastrophes, mais elle ne peut les prévenir. L'augmentation des primes dans les zones très exposées risque d'exclure les populations vulnérables et d'inciter ainsi les assureurs à se retirer de ces régions.** »

Une autre approche pratique fait appel à des mécanismes comme le système de partage de pertes en Belgique et la *U.S. Terrorism Risk Insurance Act (TRIA)* aux États-Unis. Ces modèles montrent comment les gouvernements peuvent fournir directement du soutien financier aux différents assureurs. En s'appuyant sur l'expertise et les infrastructures des assureurs existants, ces mécanismes améliorent la stabilité des marchés et la résilience sans nécessiter la création de nouvelles entités d'assurance.

L'assurance facilite le redressement financier après les catastrophes, mais elle ne peut les prévenir. L'augmentation des primes dans les zones très exposées risque d'exclure les

populations vulnérables et d'inciter ainsi les assureurs à se retirer de ces régions. Les déficits de couverture, particulièrement en ce qui concerne les événements à évolution lente, comme l'élévation du niveau de la mer et les risques secondaires, mettent en évidence les limites des modèles d'assurance traditionnels. Pour résoudre ces problèmes, les États doivent envisager des stratégies qui dépassent l'assurance, y compris des subventions ou des crédits d'impôt pour les ménages à faible revenu, de meilleures mesures d'abordabilité et des investissements ciblés dans des solutions proactives visant l'atténuation des risques et la résilience des collectivités.

La durabilité des programmes d'assurance catastrophes dépend également de l'atténuation efficace des risques grâce à des politiques visant par exemple un aménagement du territoire tenant compte des risques ou l'établissement de codes du bâtiment favorisant la résilience face aux changements climatiques. Les stratégies visant à limiter la construction dans les zones à haut risque et à mettre en œuvre des normes robustes pour les nouveaux développements sont essentielles. Ces mesures réduisent l'exposition et servent de base pour diminuer les coûts d'assurance en abaissant le niveau global du risque. Les investissements dans des projets physiques de résilience comme ceux visant la protection contre les inondations et la limitation des feux de forêt peuvent diminuer considérablement la vulnérabilité des collectivités. Les programmes d'assurance catastrophes devraient encourager davantage l'adoption de comportements de réduction des risques grâce à des stratégies de prix en alignant les objectifs économiques sur la résilience à long terme.

Les événements inédits comme l'ouragan Andrew ou les attaques terroristes du 11 septembre présentent des défis uniques. Ils peuvent déstabiliser les marchés privés, révéler les faiblesses de l'assurance catastrophes et nécessiter une abstention de réglementation pour stabiliser la capacité. Au lendemain de tels événements, les gouvernements et les assureurs réévaluent souvent les ententes de partage des risques, mettent à jour les données sur les risques, et revoient leurs stratégies de prix. Ces rajustements peuvent mener à l'établissement de mécanismes de marché résiduel pour couvrir les biens à haut risque et rétablir la confiance du marché.

Les partenariats entre les secteurs public et privé sont au cœur de la création de cadres efficaces d'assurance catastrophes. La collaboration entre les gouvernements et les assureurs peut donner lieu à l'élaboration de solutions innovatrices comme les ententes de réassurance structurées couvertes par des garanties gouvernementales qui donnent aux assureurs la confiance nécessaire à offrir des couvertures dans les zones à haut risque. Les modèles d'assurance paramétrique qui déclenchent le versement rapide des indemnités selon des critères prédéfinis peuvent améliorer davantage l'efficacité et accélérer la gestion des catastrophes.

La transparence et l'information sont essentielles pour favoriser la confiance et la participation dans les programmes d'assurance catastrophes. Les responsables des politiques et les assureurs doivent clairement faire état des risques, des limites de couverture et des avantages de mesures d'atténuation. Par exemple, les campagnes d'information du public peuvent montrer comment les mesures proactives comme l'adaptation des maisons ou les investissements dans la protection contre les inondations peuvent réduire les primes et les coûts à long terme. Les campagnes de sensibilisation du public peuvent favoriser les comportements proactifs et réduire tant les coûts humains que financiers.

« **Il faut agir maintenant. Alors que les changements climatiques s'accroissent, le coût de l'inaction ne peut que progresser.** »

---

L'intensification des impacts des changements climatiques exige l'élaboration d'un cadre d'assurance catastrophes global et tourné vers l'avenir pour le Canada. L'établissement du robuste Programme national d'assurance contre les inondations est une première étape cruciale, mais il faut des stratégies plus vastes pour faire face à d'autres risques. L'élargissement des cadres d'assurance pour prendre en compte les feux de forêt et mettre au point des mécanismes spécialisés pour les risques secondaires peut contribuer à combler d'importantes lacunes en matière de couverture. Les avancées technologiques, comme l'analytique des données et l'apprentissage machine, offrent l'occasion de prévoir les zones sensibles aux catastrophes et d'orienter des interventions ciblées. Ces outils améliorent l'exactitude des prix, optimisent l'affectation des ressources et assurent que les programmes demeurent adaptés à l'évolution des risques climatiques. Une collaboration forte entre les secteurs public et privé est essentielle pour aligner les objectifs en matière de politiques, de marchés et de collectivités, et permettre au Canada de protéger ses citoyens et renforcer son économie en prévision des prochaines catastrophes.

Il faut agir maintenant. Alors que les changements climatiques s'accroissent, le coût de l'inaction ne peut que progresser. Un programme d'assurance catastrophes durable combinant le soutien du gouvernement et la stabilisation des marchés privés est le chemin le plus efficace pour aller de l'avant et protéger les collectivités canadiennes pour des générations.

---

## Enjeux prioritaires : Mise à jour

Chaque automne, le conseil d'administration de la SIMA approuve un nouveau Plan stratégique qui établit les enjeux prioritaires clés de la Société pour l'année qui vient ainsi que tout enjeu prioritaire permanent. Le Plan peut être considéré comme un document évolutif qui définit et précise les initiatives ayant une plus grande priorité afin d'assurer que la SIMA est en mesure de remplir sa mission en trois volets, soit : protéger les titulaires de police admissibles contre les pertes financières excessives dans l'éventualité où un assureur membre deviendrait insolvable; limiter les coûts liés à l'insolvabilité des assureurs; et maintenir la grande confiance que les consommateurs et les entreprises ont envers l'industrie canadienne des assurances IARD en protégeant financièrement les titulaires de police.

Lors de sa réunion du 5 novembre dernier, le conseil a approuvé le Plan de la Société pour la période 2025-2027. Vous trouverez ci-après un aperçu de l'enjeu prioritaire permanent (à long terme) de la SIMA et de ses enjeux prioritaires (à court terme) pour 2025.



### **Réduire le risque systémique**

Comme en témoignent nos mises à jour antérieures, le conseil a désigné la réduction du risque systémique comme enjeu prioritaire permanent de la SIMA jusqu'à ce qu'un mécanisme de filet de sécurité fédéral procurant les liquidités nécessaires soit mis en place. Le Canada est la seule nation développée exposée à des risques de séismes importants (un tremblement de terre de magnitude 4,1 au large de la Colombie-Britannique nous l'a encore rappelé le 28 octobre) qui ne dispose pas d'un filet de sécurité gouvernemental. Bien que le ministère des Finances ait confirmé l'engagement du gouvernement à régler cette question, l'échéancier pour y arriver n'a pas été précisé.

Dans l'intervalle, la SIMA continue de discuter avec les parties prenantes (entre autres, Finances Canada, le BSIF, la Banque du Canada, la SCHL, l'ACFC et la SADC) concernant la mise en œuvre de partenariats entre les secteurs public et privé pour faire face à de nombreux risques, y compris le risque de séisme (ou « risque de tremblement de terre »). Nous poursuivons aussi nos entretiens avec le BAC et l'IPSC pour nous assurer que nos approches sont alignées. Lors de sa réunion de novembre, notre conseil a approuvé plusieurs mesures ciblant la capacité limitée de la SIMA à réagir en cas de choc systémique ainsi qu'une série de mesures complémentaires visant à atténuer le

risque systémique, notamment les mesures suivantes :

- **Approche fondée sur des principes pour les demandes d'indemnité en cas de difficultés exceptionnelles** – Modifier la politique relative aux demandes d'indemnité pour préjudice de la SIMA pour exclure précisément les tremblements de terre;
- **Révision des limites de risque** – Mettre à jour les limites relatives à l'appétence pour le risque de la SIMA;
- **Accès aux données de réassurance** – Échanger avec les membres et les organismes de réglementation relativement à une modification de notre Plan de fonctionnement pour demander officiellement aux membres de permettre à la SIMA d'avoir accès à leurs documents réglementaires en matière de réassurance afin d'améliorer la précision du modèle de risque systémique de la Société;
- **Désignation fédérale** – Obtenir la désignation de la SIMA comme « association d'indemnisation » en vertu de la *Loi sur les sociétés d'assurance* fédérale pour améliorer la communication avec les autorités de réglementation;
- **Traitement différent des cotisations spéciales de la SIMA** – Proposer officiellement que le BSIF crée un mécanisme structuré permettant de modifier le traitement du capital dans sa formule de calcul du TCM à l'égard des obligations sur plusieurs années de la SIMA en cas de crises;
- **Exercices de simulation de cas d'insolvabilité** – Poursuivre la simulation de cas d'insolvabilité avec l'AMF et le BSIF;
- **Risques multiples** – Travailler avec nos partenaires du domaine de la réglementation et l'Institut canadien des actuaires pour améliorer la simulation de crise entourant les événements séquentiels.

### **Améliorer la capacité de résolution — Assurance générale PACICC-SIMA**

L'attribution de la charte et la constitution de la Compagnie d'assurance générale PACICC-SIMA représenteront une étape clé de l'amélioration de la capacité de résolution de la SIMA.

Un assureur-relais, conçu spécialement pour répondre aux besoins de l'industrie des assurances IARD, améliorerait grandement la capacité d'intervention de la SIMA dans un contexte de crise, notamment si l'assureur en difficulté avait des passifs « toxiques » ou s'il s'agissait de l'un des 17 principaux assureurs membres de notre industrie dont la liquidation immédiate serait très coûteuse pour toutes les parties prenantes. Le ministre des Finances étudie actuellement notre demande en vue de son approbation.

En supposant que cette approbation soit accordée rapidement en 2025, la SIMA devra ensuite obtenir un permis d'exercice dans les dix provinces et trois territoires participants. Ce sera un enjeu prioritaire de l'année 2025. Le Comité de liaison préinsolvabilité avec les organismes de réglementation (CLPOR) de la SIMA participera activement à l'établissement et à la mise en œuvre d'un modèle de gouvernance approprié pour cette entité.

---

Autre projet important, nous travaillerons avec le BSIF et Assuris dans le but de mettre au point une stratégie de planification des mécanismes de résolution (mécanismes de règlement des faillites) pour les groupes d'assurance actifs sur la scène internationale (GAAI) que compte le Canada. Le BSIF oblige déjà les GAAI à élaborer un plan de redressement. Cette exigence sera bientôt étendue à l'établissement de plans de règlement des faillites et de groupes de gestion de crise. Le BSIF a mis sur pied une équipe de préparation aux crises au sein du Secteur de la surveillance, qui agit à titre de centre d'excellence en matière de règlement des faillites et de redressement. Cette équipe est chargée de gérer les relations avec les sociétés d'indemnisation (comme la SIMA et Assuris). La SIMA collaborera activement avec Assuris et l'équipe de préparation aux crises du BSIF pour trouver comment appuyer l'amélioration de la gestion de crise et de la planification en matière de règlement des faillites en 2025.

### **Augmenter notre capacité financière — Options à moyen terme**

L'augmentation de la capacité financière est un autre enjeu prioritaire de la SIMA pour 2025. La Société examine la possibilité de recourir aux marchés financiers pour trouver du financement par emprunt dans le cas où les besoins en liquidités seraient supérieurs aux fonds auxquels son mécanisme de cotisation générale pourrait donner accès. Cette approche a été utilisée récemment par deux fonds américains de garantie des assurances (en Louisiane et en Floride) pour avoir accès rapidement aux fonds nécessaires à régler de façon urgente un nombre considérable de réclamations découlant de faillites en série d'assureurs membres après une suite d'ouragans de grande ampleur.

Au cours de l'année 2024, nous avons été en liaison avec de grandes agences de notation relativement à l'obtention d'une notation de crédit pour la SIMA. En octobre, Moody's nous a accordé notre première notation (une « notation de crédit privée et surveillée » avec cote d'évaluation élevée). Nous avons maintenant obtenu une deuxième notation aussi solide de la part de Fitch. Le maintien de ces notes (sous réserve d'une réévaluation annuelle) est peu coûteux et correspond totalement à notre stratégie d'options économiques. En 2025, la SIMA s'attachera à mieux comprendre les étapes de l'opérationnalisation d'une émission de titres de créance (traitement comptable, projet de prospectus d'émission, etc.). Aussi, nous réexaminerons les options de réassurance comme solutions en matière de fonds propres conditionnels, puisqu'il semble que le marché de l'assurance paramétrique ait évolué depuis la dernière fois que la SIMA s'était penchée sur la question en 2021.

---



# Forum des gestionnaires de risques de la SIMA

## Rencontres et webinaires à venir – par Ian Campbell



Le Forum des gestionnaires de risques a pour but d'améliorer la gestion des risques au sein de l'industrie des assurances IARD :

- en favorisant la discussion sur des pratiques exemplaires de gestion des risques au sein de l'industrie et la mise en commun de ces pratiques;
- en examinant et en communiquant de l'information d'actualité sur la gestion des risques;
- en servant de ressource en gestion des risques pour la SIMA et pour les organismes de réglementation de l'assurance;
- en permettant la discussion sur des risques majeurs existants et des risques émergents importants au sein de l'industrie;
- en fournissant des ressources et de l'information pour faciliter la recherche sur la gestion des risques et sur des sujets de gouvernance connexes.

### Webinaires sur les risques émergents

Trois webinaires sur les risques émergents ont lieu chaque année. Ils réunissent des membres du Forum de tout le Canada dans le cadre d'une discussion en profondeur sur des aspects techniques d'un enjeu précis de la GRE.

#### Webinaires sur les risques émergents en 2025

##### Jeudi 27 février

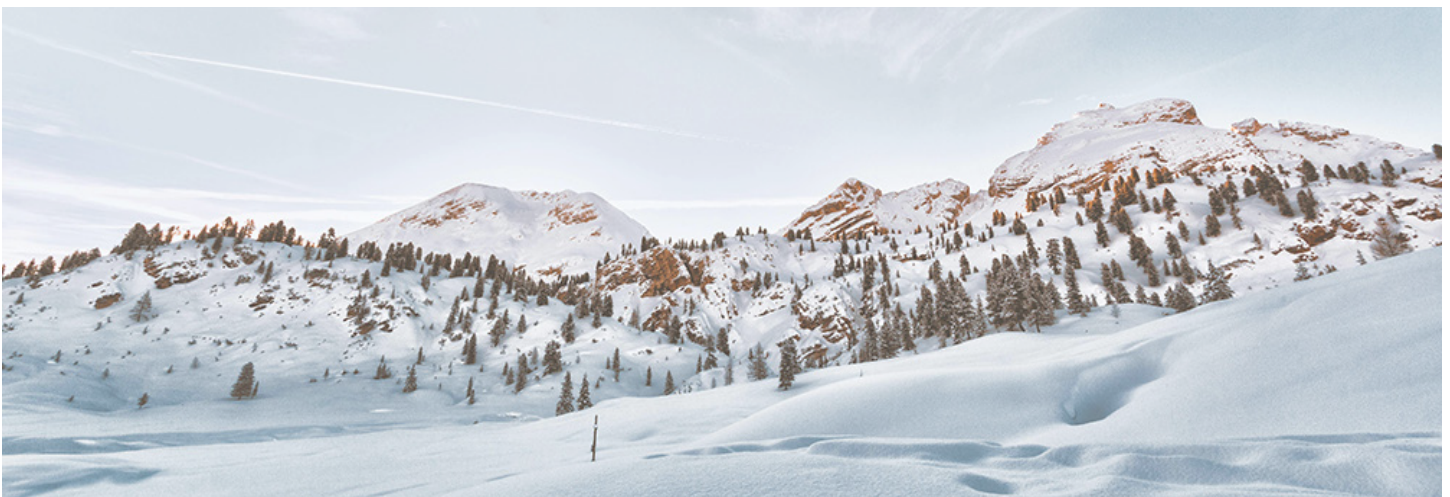
Sujet : Détermination et évaluation des risques (panel de chefs de la gestion des risques de l'industrie)

##### Jeudi 22 mai

Sujet : Déficit de protection d'assurance contre les tremblements de terre

##### Jeudi 23 octobre

Sujet : Risques que présentent les véhicules autonomes et les batteries lithium-ion



## Rencontres du Forum des gestionnaires de risques

Au début des rencontres, un conférencier traite d'un sujet d'actualité qui touche l'industrie. Viennent ensuite des présentations de représentants de l'industrie ou d'experts sur des enjeux actuels dans le domaine de la gestion du risque d'entreprise (GRE).

### Rencontres du Forum en 2025

#### Lundi 31 mars

Conférencière : **Jacqueline Friedland**

(Directrice générale, Centre d'évaluation des risques et d'intervention, BSIF)

Sujet - Discussion 1 : Augmentation des exigences réglementaires auprès de l'industrie

Sujet - Discussion 2 : Réglementation (panel de chefs de la gestion des risques)n

#### Jeudi 11 septembre

Conférencier : Point de vue d'un directeur général sur la GRE

Sujet - Discussion 1 : Réforme de l'assurance automobile en Ontario

Sujet - Discussion 2 : Résultats du sondage de référence de la SIMA de 2025 sur la GRE

#### Jeudi 27 novembre

Conférencier : Point de vue d'un directeur général sur la GRE

Sujet - Discussion 1 : Le monde de la réassurance en 2025

Sujet - Discussion 2 : Incidence des changements démographiques sur l'industrie



Pour obtenir des renseignements sur l'inscription aux activités (préinscription obligatoire) ou pour recevoir les avis envoyés aux membres du Forum, veuillez vous adresser à Ian Campbell, vice-président aux opérations à la SIMA, à [icampbell@pacicc.ca](mailto:icampbell@pacicc.ca) ou au 647-264-9709.

Denika Hall  
Rédactrice en chef  
et graphisme

SIMA

**PARLONS SOLVABILITÉ**

80, rue Richmond Ouest, bureau 607  
Toronto (Ontario) Canada M5H 2A4

Site Web :

[www.pacicc.ca](http://www.pacicc.ca)

Tél : 416-364-8677

Pour vous désabonner ou  
pour obtenir de l'information

Courriel : [dhall@pacicc.ca](mailto:dhall@pacicc.ca)